Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 056-215602467-20260320-DCM2026_46-DE

COMMUNE DU SOURN (MORBIHAN)

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Délibération N° DCM2026_46

Composition des commissions municipales

Membres en exercice : 19
Absents excusés : 2
Présents : 17
Pouvoirs : 2

L'An deux mille vingt-six, **le 20 mars**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LE SOURN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur VIDELO Jean-Jacques, Maire, suite à la convocation du 16 mars 2026.

Etaient présents : Jean-Jacques VIDELO, Michel FILLION, Mireille LE RUYET, Michel CABEL, GUEVELLO COUDERT Emmanuelle, David LE CUNFF, André THUAL, Pascal LE TOHIC, Magali DUCHAUD, Michael CREMET, Yohann LE DIZEC, Christelle DREANO, Guénaëlle MARQUER, Camille BOCHE NEDELEC, Sandrine LE CLEZIO, Frédéric MICHEL, Laure JAFFREDO,

Absents excusés : Philippe HELARY donne pouvoir à David LE CUNFF
Joanna PERROT donne pouvoir à Emmanuelle GUEVELLO COUDERT

Monsieur Frédéric MICHEL a été désigné secrétaire de séance.

Le fonctionnement municipal s'appuie sur un travail au sein de commissions préparatoires. Le nouveau conseil municipal doit procéder au renouvellement de leurs membres.

- Les commissions municipales thématiques :
Le conseil municipal peut former des commissions, permanentes (durant tout le mandat) ou temporaires et consacrées à un thème transversal (urbanisme, finances, affaires culturelles…) ou à un objet précis (un dossier en particulier) (art.L.2121-22 du CGCT). Elles sont composées exclusivement de conseillers municipaux.
Présidées par le maire, ces commissions sont chargées de débattre et de préparer les décisions soumises au conseil municipal. En aucun cas, elles ne se substituent à lui, seule habilité à voter les délibérations.

- Commission « Développement territorial et urbanisme »
  - Référent : Jean-Jacques Videlo
  - Membres : Tous les conseillers municipaux et adjoints
  - Thématiques :
    - Urbanisme
    - Réflexions stratégiques sur le développement communal

- Commission « Administration générale »
  - Référent : Jean-Jacques Videlo
  - Membres : Michel FILLION / Philippe Hélary / Dréano Christelle / Marquer Guénaëlle / Michel Frédéric
  - Thématiques :
    - Ressources humaines
    - Finances
    - Affaires scolaires

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 056-215602467-20260320-DCM2026_46-DE

- Commission « Culture et patrimoine »
  - Référent : Michel FILLION
  - Membres : Mireille Le Ruyet / Camille Boché / Yohann LE DIZEC / Sandrine LE CLEZIO / Pascal LE TOHIC
  - Thématiques :
    - Protection et animation du patrimoine
    - Animation de la médiathèque

- Commission « Cadre de vie et mobilité »
  - Référent : Michel Cabel
  - Membres : David Le Cunff / Camille Boche Nedelec / Yohann LE DIZEC / Frédéric MICHEL / André THUAL
  - Thématiques :
    - Voirie et Chemins ruraux
    - OM
    - VRD
    - Liaisons douces
    - Espaces verts et naturels
    -

- Commission « Bâtiments et infrastructures »
  - Référent : David Le Cunff
  - Membres : Michel Cabel / Mickael Cremet / Camille Boche Nedelec / Pascal Le Tohic / André Thual / Perrot Joanna / Frédéric MICHEL
  - Thématiques :
    - Batiments municipaux

- Commission « Vie associative et Citoyenneté »
  - Référent : Mireille Le Ruyet
  - Membres : David Le Cunff / Philippe Hélary / Jaffredo Laure / Pascal Le Tohic / André Thual / Sandrine LE CLEZIO
  - Thématiques :
    - Relation avec les associations
    - Animation et vie sportive
    - Conseil Municipal des Enfants
    - Citoyenneté

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 056-215602467-20260320-DCM2026_46-DE

- Commission « Education et Périscolaire »
  - Référent : Michel Fillion
  - Membres : Mireille LE RUYET / David LE CUNFF / Magali DUCHAUD / Guénaëlle MARQUER
  - Thématiques :
    - Relation avec les écoles
    - Lien avec les services périscolaires
    - Commission Menu

Le Maire
Jean-Jacques VIDELO



Le secrétaire de séance
Frédéric MICHEL



Publiée le 20/03/2026
Transmis en Préfecture le 20/03/2026
Document exécutoire à compter du 20/03/2026

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour de la Motte – 35 044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.